

## MÉDIATHÈQUE DROME DES COLLINES

### Charte d'utilisation de l'Espace Jeux vidéo : Le Repaire des Gamers

À partir du 11 mars 2020, la Médiathèque Départementale Drôme des Collines, met à disposition de ses adhérents un espace de jeux vidéo. Lors de leur première utilisation de l'Espace Jeux vidéo, les participants doivent signer un exemplaire de la Charte, s'engageant ainsi à en respecter les termes.

#### ACCES

- Le service est ouvert les mercredis de 10h à 17h dans la salle de travail au 1<sup>er</sup> étage. Le temps de jeu pour chaque usager est limité à 1h par jour. (La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité).
- Le service est accessible uniquement sur réservation. La réservation peut être effectuée par téléphone ou sur place. 4 personnes maximum peuvent jouer simultanément.
- Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte et les utilisateurs se serviront du matériel en autonomie.
- En cas de retard de plus de 15 minutes, la réservation sera considérée comme annulée et le créneau sera attribué à un autre utilisateur.

#### CHOIX DU JEU

- Pour jouer, les participants devront être inscrits à la Médiathèque et présenter au personnel de l'Accueil du 1<sup>er</sup> étage, une pièce d'identité ou une carte de médiathèque. En échange, le personnel leur remet une manette de jeu et le jeu choisi.
- Le choix du jeu sera soumis aux limitations d'âge légal mentionné par le PEGI.

#### RESPONSABILITES

- Les accessoires nécessaires au jeu seront remis à l'utilisateur en échange soit de sa carte d'abonné en cours de validité, soit d'une pièce d'identité. Il s'engage à faire bon usage du matériel prêté. En cas de jeu multijoueur (maximum 4 joueurs), l'utilisateur ou son représentant légal est seul responsable du bon usage et de la restitution des accessoires.
- En cas de détérioration du matériel, l'utilisateur devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- Les participants ne sont pas autorisés à installer un jeu personnel sur les consoles de la médiathèque.
- Les participants ne sont pas autorisés à jouer en ligne.
- Les participants s'engagent à ne pas changer les paramètres de la console
- L'utilisateur s'engage à adopter une attitude modérée afin de ne pas gêner les autres usagers de la Médiathèque.
- En cas de comportement excessif le bibliothécaire pourra interrompre une séance.

Je,  
soussigné(e),

NOM ..... PRENOM .....

Adresse .....

Code postal .....Ville .....

N° téléphone domicile .....Portable.....

*déclare avoir pris connaissance du règlement de la médiathèque et de la charte d'utilisation de l'Espace Jeux vidéo et m'engage à les respecter.*

J'autorise mon enfant mineur,

NOM ..... PRENOM .....

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) .....à utiliser l'espace jeux-vidéo.

A Saint Vallier, le .....

Signature :